



Erreur diagnostic avec conséquences

Par **angelina007**, le **04/12/2013 à 21:13**

Bonsoir,
J'aimerais savoir le délai dont je dispose pour entamer une procédure contre l'urgentiste qui a fait une erreur de diagnostic avec de graves conséquences?
Merci d'avance pour vos réponses

Par **moisse**, le **06/12/2013 à 11:05**

Bonjour,
Il est de 10 ans à compter de la date de consolidation.
Code de la santé publique L1142-28.

Par **angelina007**, le **06/12/2013 à 11:40**

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre réponse. Je ne sais pas encore si je vais faire quelque chose, déjà 1 an passé et toujours en arrêt maladie... je pensais que ma colère allait se calmer mais ma psy me conseille d'entamer une procédure. Grâce à votre réponse je sais que j'ai le temps d'y réfléchir.
Cordialement,

Par **moisse**, le **06/12/2013 à 15:24**

Bonjour,
Certes, mais plus on attend et moins le préjudice semble important.